



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> août 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 68 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Il y a quatre ans déjà que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été adopté par les dirigeants africains. Depuis le deuxième rapport complet, d'importantes initiatives régionales ont vu le jour et la réponse internationale à l'appui du développement de l'Afrique a été plus considérable. Il y a eu en particulier une mobilisation sans précédent de l'opinion publique internationale en faveur de l'Afrique. Le présent rapport examine les progrès qui ont été accomplis l'année dernière et attire l'attention sur certains défis et contraintes qui continuent à se poser dans la mise en œuvre du NEPAD. Le rapport s'est largement inspiré du rapport intitulé « Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique », établi par le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique (A/60/85). Le rapport du groupe consultatif a permis de tenir une concertation approfondie et de mener des activités de sensibilisation sur l'appui international en faveur de l'Afrique. Il vient renforcer le message véhiculé par la Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique, « Notre intérêt commun » et le projet objectifs du Millénaire « Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire », publié au début de 2005 et qui était un appel à accroître le soutien international à l'Afrique. Le soutien que les gouvernements partenaires du développement ont récemment promis à l'Afrique est encourageant et il convient

---

\* A/60/150.



de s'en féliciter. L'occasion se présente de réaliser des progrès dans le développement de l'Afrique pour lequel le NEPAD est le principal cadre directif. Il s'agira essentiellement de saisir l'occasion et de poursuivre sur la lancée en faisant en sorte que les gouvernements africains intensifient les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le NEPAD, les partenaires du développement honorant les engagements qu'ils ont pris de soutenir l'Afrique.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–4	3
II. Mesures prises par les pays et organisations africains . . . . .	5–33	3
III. Intervention de la communauté internationale . . . . .	34–53	13
IV. Appui fourni par le système des Nations Unies . . . . .	54–58	20
V. Conclusions et recommandations . . . . .	59–64	22
Annexes		
Tableau 1. Estimation de l'APD nécessaire pour l'Afrique . . . . .		24
Tableau 2. Estimation des transferts d'APD disponibles pour les budgets des gouvernements africains . . . . .		24

## I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 59/254, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un rapport complet sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'appui international au Nouveau Partenariat.

2. Il y a quatre ans que le NEPAD a été adopté par les dirigeants africains. Durant l'année passée, d'importantes initiatives régionales ont vu le jour et il y a eu une réponse internationale plus considérable à l'appui du développement de l'Afrique. Il y a eu en particulier une mobilisation sans précédent de l'opinion publique internationale en faveur de l'Afrique. Le présent rapport examine les progrès qui ont été accomplis depuis la publication du deuxième rapport complet et attire l'attention sur les défis et contraintes qui continuent à se poser pour la mise en œuvre du NEPAD. Le rapport s'est inspiré des informations, données et analyses fournies par des États Membres, des organisations régionales, le secrétariat du NEPAD et divers organismes des Nations Unies. Les activités entreprises par le secteur privé et la société civile en appui au NEPAD sont citées dans diverses parties du rapport.

3. Le rapport s'inspire également du rapport intitulé « Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique », établi par le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique (voir A/60/85). Je souscris à l'orientation générale définie dans le rapport en ce qui concerne l'appui international au NEPAD. En particulier, je fais mien le principe central qui y est énoncé, à savoir que l'appui international est essentiel aussi bien pour réaliser les objectifs du NEPAD que pour soutenir les efforts actuellement déployés pour opérer des réformes politiques et économiques et assurer le développement. Je souscris également au double message que contient le rapport du Groupe consultatif : que le NEPAD ne saurait être couronné de succès sans une augmentation considérable de l'appui apporté par la communauté internationale, et que pour valoriser le potentiel de développement de l'Afrique, il faut exploiter la créativité et le dynamisme de l'initiative privée dans divers domaines notamment l'agriculture, l'industrie, la science et la technique, et le développement de l'infrastructure.

4. Un bon nombre des recommandations que le groupe a présentées, figurent dans diverses parties du présent rapport. Le rapport du Groupe vient renforcer le message de la Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique « Notre intérêt commun » et le projet du Millénaire « Investir dans le développement : Un plan pratique pour atteindre les objectifs pour le Millénaire du développement », publié au début de 2005 et qui était un appel à accroître le soutien à l'Afrique.

## II. Mesures prises par les pays et organisations africains

5. Le NEPAD a pour but de réaliser une croissance large et équitable qui permette à l'Afrique de réduire la pauvreté et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Cette promesse ne deviendra réalité qu'après un processus complexe et difficile au cours duquel les principaux domaines prioritaires du NEPAD devront être effectivement mis en œuvre. Le trait distinctif du NEPAD, c'est que la mise en œuvre y est envisagée à deux niveaux : les gouvernements assument la

responsabilité de la mise en œuvre des programmes du NEPAD au niveau national tandis que les communautés économiques régionales (CER) ou le cas échéant, des entreprises communes entre les différents gouvernements sont les moyens privilégiés pour la mise en œuvre des projets convenus ayant une dimension régionale ou sous-régionale.

## **Infrastructure**

6. Le secrétariat du NEPAD facilite actuellement la mise en œuvre – en recherchant un appui – des actions qu’il a été convenu d’entreprendre pour le renforcement des communautés économiques régionales (CER) et en accélérant la mise en œuvre des projets dans le domaine de l’infrastructure. Les projets prioritaires convenus sont notamment : le renforcement de la capacité des organismes d’exécution du NEPAD, notamment les CER; la coordination interinstitutionnelle; la mobilisation des ressources; le partage de l’information et le suivi. Pour appuyer le renforcement des capacités, la Banque africaine de développement (BAfD) a approuvé le projet relatif au renforcement des institutions pour la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC) et complètera cet appui en détachant pour une longue période, un expert en infrastructure auprès du secrétariat du NEPAD. En outre, dans le cadre de l’appui au NEPAD, la BAfD entreprend, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD, des évaluations annuelles des progrès accomplis en ce qui concerne le Plan d’action à court terme (PACT) relatif à l’infrastructure. L’évaluation annuelle pour 2005 du PACT a eu lieu en juillet 2005.

7. Les activités dans le secteur du transport ont consisté essentiellement à améliorer l’efficacité du couloir de transport en recensant et en éliminant les barrières physiques et non physiques et en mettant en pratique, à titre expérimental, le concept des « postes frontière à guichet unique » le long des frontières de deux pays participants. Parmi les couloirs figure le projet de la Route Mombassa-Nairobi-Addis-Abeba, dont le financement a été approuvé par la BAfD. En collaboration avec la Banque mondiale, la BAfD finance également la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro concernant la libéralisation du transport aérien, la sécurité des aéroports et la sûreté des airs dans les États membres de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et dans ceux membres de la Communauté est-africaine et de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale. Au cours des 12 prochains mois, les activités porteront beaucoup plus sur l’Initiative de développement spatial qui a pour objet de fournir et de développer l’infrastructure le long des couloirs de transport.

8. Dans le secteur de l’approvisionnement en eau, il y a eu des progrès en ce qui concerne l’élaboration de programmes de gestion des ressources en eau transfrontière. Ainsi, avec le concours de la BAfD, 22 projets ont été élaborés dans les sept bassins fluviaux du Niger, du Sénégal, du Nil, de la République démocratique du Congo (DRC), du Lac Tchad, du Zambèze et de l’Okavango. Un financement d’environ 7,2 millions de dollars des États-Unis sera nécessaire pour exécuter ces activités. Des plans pour la gestion intégrée des eaux dans les bassins fluviaux de la Volta, du Lac Tchad, du Lac Victoria/de la Kagera et d’Orange-Seku ont été élaborés grâce au concours financier de l’Initiative de l’UE sur l’eau. À la suite du lancement de l’Initiative pour l’alimentation en eau et l’assainissement en zone rurale, la BAfD a promis de fournir 30 % des 14,7 milliards de dollars

nécessaires pour l'appui au programme qui a pour objet d'aider les pays à réaliser les objectifs pour le Millénaire du développement (OMD) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le Service africain de l'eau, basé à la BAfD est maintenant opérationnel et les donateurs se sont engagés à lui fournir 75 millions de dollars. Le Service devrait obtenir environ 600 millions de dollars par an au cours de la période 2006-2007.

9. Dans le secteur de l'énergie, le secrétariat du NEPAD et la BAfD ont tenu des réunions avec la RDC pour accélérer la réalisation de l'étude sur l'intégration du Ba du Grand Inga. Elle doit déterminer dans quelle mesure développer le potentiel hydroélectrique du barrage d'Inga pour qu'il permette d'approvisionner les sous-régions d'Afrique et de transmettre l'excédent d'énergie aux continents voisins. La BAfD a affecté 10 millions de dollars des États-Unis à la réalisation de cette étude et a également approuvé le financement du projet d'interconnexion des réseaux électriques de l'Éthiopie et de Djibouti ainsi qu'une étude de faisabilité concernant un projet hydroélectrique et de transmission d'énergie électrique pour l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie. (OMVG). Le gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, qui devrait permettre de fournir, à partir du Nigéria, une énergie propre et à un prix abordable au Bénin, au Togo et au Ghana, est à un stade très avancé. En décembre 2004, Chevron Texaco, Nigeria National Petroleum Corporation, Shell et Takoradi Power Company (Volta River Authority) ont engagé plus de 500 millions de dollars des États-Unis pour financer en partie la construction du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. Jusqu'à ce jour, 170 kilomètres de gazoduc ont été posés. L'acquisition des terrains et la conception technique détaillée ainsi que la construction des canalisations sur terre et en mer devraient intervenir dans la seconde moitié de 2005. La première livraison de gaz est prévue pour décembre 2006.

10. Sept projets d'infrastructure physique et deux autres études (d'un coût estimé à plus de 500 millions de dollars des États-Unis) sont actuellement examinés par la BAfD. Qui plus est, les projets d'infrastructure régionale seront de plus en plus nombreux au fur et à mesure que les projets actuellement élaborés avec l'appui du Service canadien pour l'élaboration de projets d'infrastructure sont prêts pour financement et exécution. La BAfD a lancé l'élaboration de quatre projets multinationaux dans le cadre du Mécanisme de financement de la préparation de projets d'infrastructure, notamment le projet COMTEL et le projet d'interconnexion des réseaux électriques du Bénin, du Togo et du Ghana. Il est envisagé qu'en 2005 les approbations nécessaires seront données pour l'élaboration d'au moins quatre projets supplémentaires dans le cadre du Mécanisme. Parallèlement à la mise en œuvre du Plan d'action à court terme, la BAfD a récemment lancé une étude sur le cadre stratégique à moyen et à long terme.

## **Technologie de l'information et de la communication**

11. La démonstration des cyberécoles du NEPAD est considérée comme un élément crucial dans la mise en œuvre de l'Initiative du NEPAD sur les cyberécoles. Le lancement du projet de démonstration des cyberécoles devrait s'étendre sur plus d'une année. La phase de planification de la démonstration des cyberécoles du NEPAD est presque achevée. La première démonstration des cyberécoles, qui a commencé en juillet 2005, sera lancée dans 20 pays pour une période de quatre mois. Les pays participant à la première phase du projet de démonstration des

cyberécoles du NEPAD sont les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda et Sénégal.

12. La première phase sera exécutée dans les 20 premiers pays qui ont adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Les démonstrations sur la première série d'écoles (phase I) devraient être achevées en octobre 2005 pour tous les pays participants. Les autres activités en cours sont entre autres, les travaux sur l'infrastructure satellitaire destinée à fournir une connexion Internet aux écoles, le renforcement de la capacité en matière de développement des organismes d'exécution et l'élaboration du plan d'activité des cyberécoles du NEPAD. Ces activités seront achevées dans le courant du quatrième trimestre de 2006.

13. L'étude de faisabilité concernant le projet relatif au Système de câble sous-marin de l'Afrique de l'Est a été achevée en mars 2005. Quinze sociétés africaines ont signé le Mémoire d'accord concernant le câble qui reliera Durban, en Afrique du Sud, à Port Soudan en passant par les pays situés le long de la côte Est. Le coût du projet est estimé à environ 200 millions de dollars des États-Unis. Les appels d'offres seront lancés au cours du troisième trimestre de 2005 et les marchés devraient être passés durant cette période. Les parties qui ont signé le Mémoire d'accord devraient mobiliser environ 60 % du financement total. Des prêts et d'autres arrangements financiers permettront de compléter le financement. Récemment, durant la réunion du Comité de gestion de projet du Système de câble sous-marin, tenue à Khartoum, la BAFD a accepté de financer l'élaboration globale (jusqu'au stade du financement) par l'intermédiaire du Mécanisme de financement de la préparation des projets. Les commissions de CyberAfrique du NEPAD, en collaboration avec d'autres parties prenantes dont Telecom, les responsables et les régulateurs se sont mis d'accord sur un réseau régional de technologie de l'information et de la communication (TIC) de base à large bande en Afrique de l'Est et en Afrique australe. La responsabilité de chacune des liaisons a été attribuée aux divers initiateurs du projet. Il est prévu de lancer des initiatives similaires pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique du Nord.

## Santé

14. Plusieurs pays ont mis à profit la stratégie du NEPAD en matière de santé pour améliorer leurs plans concernant la santé, ce qui démontre que le secrétariat du NEPAD et les autres parties ont réussi à promouvoir les politiques, plans et projets définis dans la stratégie de l'Union Africaine et du NEPAD en matière de santé. En particulier, il a été reconnu qu'il y a encore beaucoup à faire pour remettre l'Afrique sur la voie qui lui permette d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement fixés dans le domaine de la santé. C'est ainsi que la Commission pour l'Afrique du Royaume-Uni a recommandé qu'un tiers de l'aide supplémentaire au développement prévue soit allouée à la santé. En Afrique centrale, une analyse comparative des plans nationaux et de la stratégie du NEPAD en matière de santé a été effectuée à la demande des ministres de la santé des pays concernés. Des propositions sur les actions à mener aux échelons régional et national, fondées sur un examen des documents et des visites effectuées sur le terrain dans les pays, ont été présentées aux ministres. Les CER ont également répondu à l'appel et jouent désormais un rôle plus actif dans le secteur de la santé.

15. La mise en œuvre efficace de la plupart des éléments des programmes axés sur les maladies passe par des services de santé opérationnels. Un intérêt croissant est donc porté à la pénurie de personnel sanitaire compétent. Le secrétariat du NEPAD et une organisation non gouvernementale (ONG) africaine, le Conseil africain pour le développement durable de la santé (ACOSHED), ont conjointement organisé une réunion sur la question. Le secrétariat du NEPAD s'emploie à mettre en place des programmes multipartites visant à permettre aux pays d'obtenir l'aide au développement nécessaire pour former des agents sanitaires en nombre suffisant et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'attache également à déterminer les mesures essentielles à prendre pour relever ce défi, notamment pour faire face au départ massif de professionnels de la santé attirés par de meilleures chances d'emploi dans les pays développés.

16. Les questions relatives au VIH/sida ont été intégrées dans tous les programmes du NEPAD et la mise à disposition de traitements antirétroviraux se développe à travers le continent. La stratégie du NEPAD en matière de santé prévoit de préconiser et de favoriser la mise à disposition de traitements antirétroviraux à des prix abordables en Afrique. Le plan de lutte contre le sida (« Fight against AIDS ») adopté par le Comité directeur du NEPAD définit le cadre général pour la lutte contre le VIH/sida et l'évaluation de son impact sur le continent. Le secrétariat du NEPAD et la Commissaire chargée des affaires sociales de l'UA ont présenté un rapport commun à la Conférence des chefs d'État de l'Union africaine, tenue à Abuja en janvier 2005. La Conférence a fait sien le rapport intérimaire sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite et les recommandations qui y figurent. Le secrétariat du NEPAD joue un rôle prépondérant dans la lutte contre l'épidémie, comme le montre sa participation à l'élaboration d'un plan stratégique pour la lutte contre le VIH/sida, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine. D'autre part, il a identifié le manque de centres d'excellence, d'établissements universitaires et de réseaux de partenaires comme l'une des principales failles du système de prestation de soins et de gestion de la santé.

## **Éducation**

17. Plusieurs projets élaborés en 2004 dans le domaine de l'éducation et de la formation se trouvent à différents stades de mise en œuvre. Le projet sur l'éducation de base et l'éducation pour tous comporte plusieurs volets : le premier a trait à l'organisation d'une conférence sur le programme du NEPAD en faveur de l'éducation de base pour la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA); le second est l'élaboration d'un programme conjoint du NEPAD et de l'UNESCO pour l'éducation primaire/de base en Afrique. Un projet sur le renforcement des capacités en matière de recherche-développement pour l'éducation en Afrique, qui prévoit pour les écoles secondaires du continent la création d'une base de données sur les projets de recherche-développement, a été élaboré et les partenaires du développement ont été sollicités pour son financement. Dans le cadre du projet sur la parité entre les sexes dans les écoles primaires et secondaires en Afrique, le secrétariat du NEPAD a déterminé la CEDEAO comme étant la région prioritaire où les gouvernements doivent intensifier les actions en faveur de la parité entre les sexes. En ce qui concerne les projets sur les cantines scolaires et la nutrition, des négociations sur leur mise en œuvre se poursuivent

entre le NEPAD et trois pays (l'Angola, la République démocratique du Congo et le Mozambique).

18. En ce qui concerne le projet sur l'enseignement à distance, la formation et le perfectionnement des enseignants, une première étape a été franchie avec la réalisation d'études préliminaires en Angola, en République démocratique du Congo et au Mozambique, en collaboration avec l'University of South Africa, l'African Virtual University, le Commonwealth of Learning et la National Open University du Nigéria et avec l'appui financier de l'Agence japonaise de coopération internationale. Dans un deuxième temps, des rapports seront présentés aux ministres de l'éducation de ces trois pays afin d'obtenir des engagements et des financements supplémentaires. Pour ce qui est du projet sur l'éducation dans les régions sortant de conflit et la formation mathématique, scientifique et technique des enseignants, le secrétariat du NEPAD et l'Association pour le renforcement des mathématiques et sciences dans l'enseignement secondaire en Afrique de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe (SMASSE-WECSA) prévoient d'envoyer des missions dans cinq pays qui sortent de conflit, à savoir l'Angola, la République démocratique du Congo, le Mozambique, le Rwanda et le Soudan. L'élaboration du projet du NEPAD pour la création de centres d'excellence sera bientôt achevée et le NEPAD s'emploie actuellement à réunir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Pour ce qui est de l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans le secteur éducatif en Afrique, un projet visant les enseignements primaire, secondaire et supérieur a été élaboré par le secrétariat du NEPAD et présenté à différents partenaires potentiels. Le secrétariat a également présenté aux partenaires du développement une idée de projet sur la coopération institutionnelle en matière d'enseignement supérieur et de formation au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA).

## **Environnement et tourisme**

19. Afin d'appuyer la création de plans pour l'environnement à l'échelon sous-régional et à la suite de la décision prise en décembre 2003 à la conférence des partenaires sur le plan d'action pour l'environnement du NEPAD qui s'est tenue à Alger, un projet de taille moyenne sur le renforcement des capacités pour l'élaboration de plans d'action sous-régionaux pour l'environnement, a été établi avec la collaboration du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le projet coûtera 1 130 000 million de dollars des États-Unis et bénéficiera d'un don d'un million de dollars environ de la part du FEM. Les trois principales composantes de ce projet de renforcement des compétences sont les suivantes : a) l'élaboration de cinq plans d'action sous-régionaux; b) la réalisation d'un bilan et d'une analyse comparative et la mise au point finale des projets susceptibles d'être financés; c) la création d'un groupe d'assistance technique. Des réunions consultatives ont été organisées afin d'examiner chaque projet de plan d'action sous-régional pour l'environnement, dans les régions de l'Afrique centrale (Libreville), de l'Afrique de l'Est (Djibouti), de l'Afrique du Nord (Alger), de l'Afrique australe (Gaborone) et de l'Afrique de l'Ouest (Abuja). Elles ont réuni des représentants des CER, des ministères de l'environnement et d'organisations de la société civile (OSC), ainsi que des partenaires de développement travaillant dans chaque région. Les projets révisés seront présentés en 2006 aux ministres de l'environnement concernés, pour adoption.



20. Le plan d'action du NEPAD et de l'UA dans le domaine du tourisme a été adopté à la quarante et unième réunion de la Commission de l'Organisation mondiale du tourisme pour l'Afrique tenue en mai 2004 à Mahé, aux Seychelles, puis à la Troisième Assemblée générale de l'UA tenue à Addis-Abeba en juillet 2004. En collaboration avec le Ministère des affaires environnementales et du tourisme d'Afrique du Sud et le Gouvernement espagnol, le secrétariat du NEPAD a contribué à la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines prioritaires du renforcement des capacités institutionnelles et du renforcement des ressources humaines et de l'assurance qualité. Cette initiative a débouché sur l'organisation d'un séminaire sur le tourisme et le développement en mai/juin 2005, à Johannesburg, afin de promouvoir le tourisme en tant qu'outil de développement pour l'Afrique et d'offrir aux pays africains l'occasion de s'informer et de confronter leurs expériences en matière de développement du tourisme. Ce séminaire a réuni des hauts fonctionnaires de divers pays dont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Swaziland et la Tanzanie.

## **Agriculture**

21. Le principal fait nouveau de l'année écoulée a été l'élaboration du plan de mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Dans ce cadre, quatre réunions de planification de la mise en œuvre se sont tenues sous l'égide des CER dans les diverses sous-régions : en janvier 2005 en Tanzanie pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale; en février 2005 au Mozambique pour l'Afrique australe; en mars 2005 au Mali pour l'Afrique de l'Ouest; en avril 2005 en Égypte pour l'Afrique du Nord. Ces réunions de planification ont permis aux CER et à leurs États membres d'arrêter les priorités pour chaque sous-région. Celles-ci comprennent un ensemble de mesures à prendre dans un délai de 12 mois afin de lancer le processus de mise en œuvre, ainsi que des dispositifs institutionnels pour la coordination et le suivi des résultats. À l'issue de ces réunions, les CER et leurs États membres ont reçu un mandat de mise en œuvre clair. Le terrain a également été préparé pour que les partenaires du développement, les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les organisations d'agriculteurs s'engagent dans des programmes concrets. Les mesures de suivi prévues devraient être mises en œuvre rapidement, avec pour objectif de faire évoluer les pratiques commerciales en mettant l'accent sur l'innovation et sur l'établissement de nouvelles alliances et de passerelles. Dans le cadre des consultations menées à l'échelon sous-régional, le secrétariat du NEPAD a proposé de créer des systèmes régionaux d'appui aux connaissances pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies agricoles dans chacune des quatre principales régions d'Afrique. Ces systèmes viseraient à améliorer la gestion du secteur ainsi que la formulation et la mise en œuvre de stratégies, en mettant à disposition des chiffres de référence, des pratiques exemplaires et des informations statistiques adaptés.

22. En mai 2005, dans le prolongement des réunions sous-régionales, une réunion de haut niveau rassemblant des représentants du secteur agro-industriel aux échelons régional et international, des CER et des partenaires de développement s'est tenue à Accra. À cette occasion, il a été recommandé aux pays africains de renforcer les capacités du secrétariat du NEPAD et des CER. Les partenaires du développement se sont engagés à soutenir le secteur agricole, en apportant leur concours à la mise

en œuvre des plans d'action prioritaires du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Il a été souligné qu'il était nécessaire de mettre en place rapidement des systèmes de contrôle budgétaire afin de vérifier que les gouvernements nationaux respectaient l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 10 % de leur budget national à l'agriculture. Plusieurs organismes de développement s'emploient à accélérer la mise en œuvre du Programme intégré. Par exemple, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont à l'avant-garde dans la mobilisation des ressources par le soutien qu'ils apportent au plan de mise en œuvre du Programme intégré. La Banque mondiale a apporté une certaine aide financière au secrétariat du NEPAD afin qu'il puisse élaborer un système permettant de vérifier que l'engagement d'allouer 10 % du budget au secteur agricole est respecté. Elle a également entamé la préparation d'un programme multinational de productivité agricole dans trois CER (SADC, CEDEAO et CEEAC), d'un coût de 60 millions de dollars environ. Elle a en outre créé un fonds de lancement pour les activités de pêche, d'un montant de 60 millions de dollars des États-Unis, qui servira à financer la gestion des grands écosystèmes marins de certains pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et australe. La BAFD prépare actuellement avec la CDAA un programme d'un coût de 150 millions de dollars des États-Unis pour l'appui à la gestion de l'eau et à l'irrigation en Afrique australe. Elle a également contribué pour 30 millions de dollars au financement du projet de développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest intitulé « Nouveau riz pour l'Afrique » (NERICA).

23. Les États-Unis d'Amérique, à travers leur initiative pour éliminer la faim en Afrique, ont prévu 14 millions de dollars à leur budget pour financer la mise en œuvre du Programme intégré en 2005. Par l'intermédiaire de son Ministère du développement international, le Royaume-Uni mène plusieurs initiatives d'appui au Programme intégré. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) collabore avec le secrétariat du NEPAD afin de garantir aux producteurs de manioc (l'un des principaux aliments de base en Afrique) un accès aux services financiers et aux marchés. Dans le cadre du Programme intégré, le FIDA s'emploie à lancer une initiative régionale de commercialisation du manioc pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, qui vise à faciliter la création de synergies entre les programmes de pays et à améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés régionaux et internationaux.

## **Science et technologie**

24. Les pays africains ont établi un organe politique de haut niveau pour la politique générale en matière de science et de technologie, à savoir le Conseil ministériel africain sur la science et la technologie, chargé de fournir la direction politique pour recenser et mettre en œuvre des projets spécifiques pour le développement de la recherche et de la technologie. Ce conseil, qui réunit les ministres responsables de la science et de la technologie des pays africains, est assisté par un comité de pilotage et des groupes consultatifs pour l'examen de questions politiques et techniques spécifiques. Cette instance de haut niveau a commencé à examiner de près les questions nouvelles en matière de science et de technologie ainsi que leurs répercussions sur le développement durable de l'Afrique.

25. Des gouvernements africains ont par ailleurs créé des réseaux de centres d'excellence se consacrant au développement et à l'application de la science et de la technologie pour résoudre des problèmes spécifiques dans les domaines de la production alimentaire, de la santé humaine et de l'environnement. Le réseau des biosciences du NEPAD comporte quatre pôles constitués par des laboratoires de pointe en Afrique du Sud, en Égypte, au Kenya et au Sénégal. Des pays africains ont de leur côté parachevé et adopté un cadre stratégique pour l'établissement de centres régionaux pour le développement des sciences et technologies de l'eau. Ces centres seront une source de compétences scientifiques et techniques directement applicables. Qui plus est, les dirigeants africains sont résolus à mener des réformes politiques et institutionnelles. Un nombre croissant de pays – Botswana, Rwanda, Nigéria, République démocratique du Congo, Kenya et Ouganda – s'emploient à réformer leurs politiques et institutions scientifiques et technologiques. L'Égypte vient d'adopter un plan global de développement de la science et de la technologie. L'Afrique du Sud a adopté sa stratégie scientifique et technologique en 2002 et procède aux réformes institutionnelles voulues. Le secrétariat du NEPAD a élaboré des directives et indicateurs pour le suivi des systèmes nationaux dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, que certains pays africains utilisent d'ores et déjà pour améliorer leur politique nationale en ces domaines.

26. Placés devant la nécessité d'avoir une politique scientifique et technologique éclairée et crédible, les gouvernements africains mettent en place des groupes consultatifs spécialisés dans certains domaines. Deux ont été déjà créés, à savoir le Groupe de haut niveau de personnalités éminentes de l'Union africaine/NEPAD chargé de donner des conseils sur les questions relatives à la biotechnologie et un groupe de travail d'experts sur les indicateurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Le Conseil ministériel africain pour la science et la technologie élabore un plan à long terme pour la science et la technologie. Lors de sa deuxième réunion qui aura lieu en septembre 2005 à Dakar (Sénégal), le Conseil examinera, pour adoption, un plan stratégique global Union africaine/NEPAD pour la science et la technologie. Parmi les initiatives futures figureront probablement la création d'une instance présidentielle sur la science et la technologie et la mise en place de mécanismes régionaux pour le financement de la recherche/développement.

## **Industrialisation**

27. En juillet 2004, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique en tant que stratégie de développement industriel durable du NEPAD. L'Assemblée a en particulier demandé à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD d'aider les États Membres à mettre en œuvre cette stratégie en élaborant des plans d'action concrets. La phase de mise en œuvre de l'Initiative a commencé avec l'organisation en novembre 2004, de réunions sous-régionales pour la région de l'Afrique de l'Ouest. Un plan d'action a été établi pour la sous-région, sur la base des secteurs prioritaires énoncés dans l'Initiative. Ce plan d'action s'articule autour des six grands points suivants : 1) Recensement des programmes/actions prioritaires pour les secteurs prioritaires; 2) harmonisation des politiques industrielles au niveau sous-régional; 3) contribution financière en vue de la création d'un mécanisme d'appui flexible à l'Initiative; 4) création d'observatoires – concurrence, capacité productive et emploi; 5) appui à la création de centres d'excellence au service des entreprises et

de l'esprit d'entreprise; et 6) établissement d'un mécanisme de suivi. Dans les autres sous-régions, des efforts sont faits pour que tous les plans de développement industriel soient établis et présentés à la prochaine conférence des ministres africains de l'industrie (CAMI) qui aura lieu au Caire vers la fin de 2005.

28. Pour mettre rapidement en œuvre l'Initiative, il faudra mobiliser des ressources et faire connaître l'Initiative. En effet, les ressources attendues, en particulier les 5 millions d'euros reductibles provenant de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA). C'est pourquoi, le secrétariat du NEPAD aide la Conférence des ministres africains de l'industrie à créer un groupe d'appui à l'Initiative, qui s'occupera essentiellement de mobiliser les ressources nécessaires auprès de donateurs tant internationaux que nationaux. Ce groupe d'appui s'emploiera en outre à mener une campagne agressive de sensibilisation à l'Initiative.

### **Mécanisme d'évaluation intra-africaine**

29. À ce jour, 23 pays africains ont adhéré au Mécanisme d'évaluation, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone et la Tanzanie.

30. Cinq de ces pays, à savoir le Ghana, le Kenya, Maurice, le Nigéria et le Rwanda, ont reçu des missions d'appui visant à évaluer le niveau d'organisation et des capacités du pays de se prêter à cette évaluation intra-africaine et en particulier de procéder à une auto-évaluation et de préparer un plan d'action national. Une mission d'appui à l'Algérie est prévue pour la dernière semaine de juillet 2005 et les missions d'appui au Mozambique et à l'Afrique du Sud sont prévues pour le second semestre de 2005. Maurice a présenté un rapport d'autoévaluation et se prépare à recevoir une visite d'évaluation intra-africaine.

31. Le Ghana et le Rwanda ont établi des rapports d'auto-évaluation qu'ils ont présentés au secrétariat du Mécanisme, lors de la deuxième quinzaine de mars 2005. Le Groupe d'évaluation intra-africaine a, par la suite, procédé à une évaluation au Ghana et au Rwanda et présenté les rapports correspondants au Forum du Mécanisme tenu en juin à Abuja (Nigéria). Le Forum a pris note de ces deux rapports qui devraient être examinés (évaluation intra-africaine) en août 2005 lors de la prochaine session du Forum du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

32. Pour son fonctionnement, ce mécanisme bénéficie d'un appui par le biais d'un fonds d'affectation spéciale, géré par le PNUD à la demande du Forum du Mécanisme et d'une assistance technique d'autres organismes comme la CEA. Le fonds d'affectation spéciale finance les activités opérationnelles du groupe et du secrétariat du Mécanisme. Lors de la douzième réunion des chefs d'État du NEPAD et du Comité de mise en œuvre tenue en novembre 2004 à Alger (Algérie), l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte et le Nigéria se sont engagés à financer le mécanisme d'évaluation intra-africaine à concurrence de 1 million de dollars des États-Unis chacun, en sus de la contribution annuelle statutaire de 100 000 dollars qu'il a été convenu que chaque pays apporterait pour financer le secrétariat du Mécanisme. Le PNUD et le Lesotho ont contribué 2,7 millions de dollars des États-Unis et 150 000 dollars des États-Unis respectivement au Fonds d'affectation spéciale.

## **Intégration des sexospécificités et participation de la société civile**

33. Les programmes du NEPAD sont conçus et mis en œuvre d'une manière qui prenne en compte les sexospécificités. À cet effet, suite aux suggestions faites par différentes parties prenantes et experts sur les questions de l'égalité des sexes, le secrétariat du NEPAD a créé en septembre 2004 une unité chargée des questions relatives à l'égalité entre les sexes, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il porte à cette question. Cette nouvelle unité a élaboré un cadre et un plan stratégique global triennal qui donne les orientations pour intégrer une perspective antisexiste dans les programmes et mobiliser les organisations de la société civile afin qu'elles participent aux initiatives et aux activités du NEPAD. Dans ce contexte, l'Unité a déjà commencé à prendre en compte les sexospécificités et à mobiliser les organisations de la société civile aux niveaux régional et national. L'Unité permettra au personnel d'encadrement et des programmes d'améliorer sa connaissance des questions de parité et d'adopter une démarche tenant compte des sexospécificités. Pour sensibiliser à ces questions et promouvoir la solidarité, l'Unité a tenu une série de tables rondes avec des parlementaires des pays, le Parlement panafricain, le secteur privé et les principales parties prenantes pour les informer des projets du NEPAD et des questions relatives à l'égalité entre les sexes aux niveaux national et sectoriel. Le lancement prévu en décembre 2005 d'un groupe spécial d'experts du NEPAD sur les questions de genre et de développement devrait contribuer encore plus à généraliser une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes dans les programmes et activités. L'objectif de ce groupe spécial d'experts est de faire prendre en compte les questions de parité dans la mise en œuvre du programme du NEPAD. Pour favoriser la participation des organisations de la société civile à la mise en œuvre des projets du NEPAD, le secrétariat du NEPAD a conçu un mécanisme pour mobiliser ces organisations afin qu'elles participent aux programmes et activités du NEPAD, et il est en train de mettre sur pied un groupe de réflexion NEPAD/organisations de la société civile. Ce groupe de réflexion devrait servir de point de jonction entre le secrétariat du NEPAD et les organisations de la société civile plus large et favoriser la participation de ces dernières à la mise en œuvre des projets du NEPAD.

### **III. Intervention de la communauté internationale**

#### **Renforcement de la collaboration en faveur du développement de l'Afrique**

34. Deux grands rapports publiés au début de l'année ont renforcé la thèse qui préconise un accroissement de l'aide internationale à l'Afrique, à savoir le projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies intitulé « Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » et le rapport de la Commission pour l'Afrique intitulé « Notre intérêt commun ». Tous deux font apparaître qu'il est nécessaire d'accroître et de mieux cibler l'aide dispensée aux pays qui cherchent à briser le cercle vicieux de la pauvreté. Des stratégies audacieuses et intégrées, d'une portée suffisante pour vaincre les difficultés, sont possibles et ne peuvent être mises en œuvre que dans le cadre d'un partenariat renforcé. Seule une aide bien ciblée et appuyée par des

politiques et des institutions saines garantissant une responsabilité et une transparence totales, pourra porter ses fruits. Une fois présentés les arguments qui militent en faveur d'un accroissement de l'aide à l'Afrique, les deux rapports offrent une estimation des montants nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et financer des priorités de développement particulières. Comme il apparaît dans les tableaux 1A et 1B en annexe, les résultats présentés par le projet Objectifs du Millénaire et la Commission pour l'Afrique ne sont pas contradictoires (voir annexe). Les chiffres avancés par le premier en ce qui concerne l'augmentation progressive de l'aide publique au développement (APD) en 2010 et 2015 sont plus élevés car ils se rapportent à l'ensemble de la région et sont fondés sur l'hypothèse qu'actuellement seule une portion de cette aide est directement affectée à la réalisation des OMD.

35. À la veille du Sommet du Groupe des Huit (G-8), on a assisté à une mobilisation sans précédent de l'opinion publique en faveur de l'Afrique. Des groupes de la société civile ont organisé une série de manifestations autour de la campagne « Make Poverty History » (En finir une fois pour toute avec la pauvreté) et des concerts du « Live Aid », pour plaider en faveur d'une augmentation du montant de l'aide, d'un allègement de la dette et d'accords commerciaux plus équitables avec l'Afrique. Le secteur privé a parallèlement organisé deux manifestations à Londres : d'une part, une journée de rencontre de haut niveau sous l'égide de l'African Business Round Table, des Nations Unies et du secrétariat du NEPAD, intitulée « Bending The Arc – The business of attaining the MDGs in Africa » (ou comment atteindre les OMD en Afrique) qui visait à attirer l'attention sur la manière dont les entreprises peuvent contribuer à promouvoir la croissance économique et à accélérer les progrès vers les OMD en Afrique; d'autre part, une réunion organisée par la Commission pour l'Afrique et le Commonwealth Business Council (Conseil des entreprises du Commonwealth) et parrainée par le G-8 et le NEPAD, sous les auspices d'Action commerciale pour l'Afrique, campagne en faveur du développement de l'Afrique visant les entrepreneurs. Il ressort principalement de cette réunion que l'Afrique mérite chaque jour davantage d'être considérée comme un continent riche de possibilités. La nouvelle génération d'entrepreneurs africains, et la plupart des investisseurs en Afrique, attestent de ce sentiment de plus grande confiance, et les gouvernements africains devraient tirer plus hardiment parti des perspectives et de l'expérience du secteur privé, en instaurant un partenariat véritable avec celui-ci.

36. À l'occasion du Sommet du G-8 à Gleneagles (Royaume-Uni), les dirigeants ont pris d'importants engagements en ce qui concerne l'allègement de la dette et l'APD en vue d'appuyer le développement de l'Afrique. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre des initiatives qu'envisagent de prendre les membres du G-8, à titre individuel ou collectif, dans les huit domaines thématiques visés dans le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit<sup>1</sup>, adopté il y a trois ans, à savoir : promouvoir la paix et la sécurité, renforcer les institutions et la gouvernance, favoriser les échanges commerciaux, l'investissement, la croissance économique et le développement durable, alléger le fardeau de la dette, valoriser les connaissances, améliorer la santé et lutter contre le VIH et le sida, augmenter la productivité agricole, et rationaliser la gestion des ressources en eau.

37. Des pays autres que les membres du G-8 ont offert leur appui dans plusieurs domaines essentiels au développement de l'Afrique. Ainsi, la Chine a officiellement étendu l'exemption des droits de douanes à 25 pays africains les moins avancés pour

certaines de leurs exportations à destination du territoire chinois, soit 190 produits au total. L'Espagne a établi les programmes VITA et NAUTA en vue d'aider l'Afrique dans les domaines de la santé et du développement des pêcheries, respectivement. Monaco a conclu des accords de coopération pour aider certains pays africains dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'éducation et des soins de santé de base. La République de Corée a offert l'accès à son marché en franchise pour 87 produits en provenance des pays les moins avancés, dont les 34 pays africains. La Finlande a participé à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en vue d'alléger la dette de l'Afrique. Les Pays-Bas ont versé l'équivalent de 10 % de leur APD aux fins l'allègement de la dette des pays de l'Afrique subsaharienne. Le Portugal a sensiblement augmenté sa participation à l'allègement de la dette de l'Afrique, soit 0,4 % de son revenu national brut (RNB). La Turquie a élaboré une stratégie à long terme en vue de fournir une assistance technique à l'Afrique.

### **Aide publique au développement**

38. Le montant de l'APD en faveur de l'Afrique est passé de 22,2 milliards de dollars en 2002 à 26,3 milliards en 2003 (dans le même temps, l'APD aux pays de l'Afrique subsaharienne a atteint 23,7 milliards de dollars)<sup>2</sup>. Des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent que le montant global de l'APD accordée à l'ensemble des pays en développement est passé de 68,5 milliards de dollars des États-Unis en 2003 à 78,6 milliards en 2004, soit une augmentation d'environ 14 %. En dépit de cette tendance à la hausse, les fluctuations de la composition de l'APD en faveur de l'Afrique font que les ressources à l'appui des objectifs du NEPAD et des OMD se sont amenuisées. Depuis 2001, la part des ressources allouées à la coopération technique, à l'aide d'urgence et à l'allègement de la dette s'est accrue. Si cette répartition des allocations vise des objectifs importants, ses effets cumulés entraînent une réduction des ressources budgétaires destinées au développement (voir tableau 2, en annexe). Aussi, pour que les nouvelles annonces de contributions visant une augmentation des montants consacrés à l'aide aient une incidence sur le développement, il conviendrait que l'allocation des ressources vise les programmes et secteurs essentiels du NEPAD.

39. Le premier semestre de 2005 a été marqué par l'engagement de membres du G-8 à accroître, voire doubler, les montants de l'aide à l'Afrique. Cet engagement a été précédé par la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et par la dixième reconstitution des ressources du Fonds de développement pour l'Afrique. En outre, les États membres de l'Union européenne sont convenus de pratiquement doubler les montants qu'ils consacrent à l'aide au développement entre 2004 et 2010, – 50 % de l'augmentation étant destinée à l'Afrique subsaharienne. Dans le cadre de cette décision, 15 des 25 États membres se sont engagés à augmenter les crédits qu'ils allouent à l'APD pour atteindre 0,39 % de leur RNB en 2006 et 0,56 % (objectif intermédiaire) en 2010, en visant 0,7 % en 2015. Cette série de décisions a rendu possible l'annonce faite au Sommet de Gleneagles selon laquelle les engagements pris par le G-8 et d'autres donateurs entraîneraient une augmentation de 25 milliards de dollars des États-Unis par an de l'APD en faveur de l'Afrique d'ici à 2010, soit plus du double de l'aide à l'Afrique par rapport à 2004<sup>3</sup>. De surcroît, ces dernières

années, une étape importante a été atteinte ou franchie par huit pays développés, à savoir l'octroi aux PMA de 0,15 à 0,20 % des 0,7 % de leur RNB consacrés à l'APD, objectif visé dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés. Ces pays sont les suivants : Norvège (0,36 %), Belgique (0,35 %), Danemark (0,32 %), Suède (0,27 %), Luxembourg (0,27 %), Pays-Bas (0,26 %), Irlande (0,21 %) et France (0,17 %).

40. Parallèlement à l'augmentation du volume de l'aide à l'Afrique, des efforts inlassables ont été déployés pour en améliorer la qualité et l'efficacité. Le deuxième forum de haut niveau consacré au renforcement de l'aide, tenu à Paris en mars 2005, a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, par laquelle les ministres de pays développés et en développement ainsi que les responsables d'organismes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement ont pris la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide. Notamment, ils ont convenu de redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de l'aide dans les domaines essentiels que sont l'appropriation, l'alignement des stratégies, l'harmonisation de l'action, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Ils se sont aussi engagés à mesurer les progrès accomplis à l'aune des 12 indicateurs convenus, assortis d'objectifs-cibles.

41. En marge des efforts déployés à l'échelon mondial pour renforcer l'efficacité de l'aide, d'autres initiatives concernent plus particulièrement l'Afrique et s'appuient sur les travaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'OCDE consacrés à l'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique. Établi en 2003 à la demande du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD, l'Examen mutuel est un mécanisme de consultation qui permet aux pays africains et aux États membres de l'OCDE de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris et dans la réalisation des objectifs fixés. La première édition du rapport biennal publié en 2005 sous le titre « Efficacité du développement en Afrique-Engagements et performance : application du principe de responsabilité mutuelle » a été examinée à l'occasion de la quatrième session du Forum du Partenariat pour l'Afrique, tenue en avril 2005, et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, en mai 2005. On y souligne l'importance de la responsabilité mutuelle alors que l'on envisage d'importantes augmentations du volume de l'aide octroyée à l'Afrique, faisant valoir que le succès de cette entreprise dépend du renforcement des systèmes d'acheminement et de gestion de l'aide, tant ceux des donateurs que ceux des pays africains. L'amélioration des résultats obtenus et la responsabilisation sont donc deux composantes essentielles du principe de responsabilité mutuelle. Sans responsabilisation, les résultats obtenus en matière de développement ne pourront être améliorés en Afrique et, en conséquence, l'augmentation du volume de l'aide ne pourrait être durable. Il a été décidé d'utiliser le Forum du Partenariat pour l'Afrique comme tribune pour recenser les éléments stratégiques susceptibles d'accélérer la mise en œuvre du NEPAD, dont le contrôle du respect des engagements pris à l'appui de celui-ci.

42. Des progrès ont été réalisés pour réduire la dette des pays africains, notamment l'annonce par les ministres des finances du G-8 d'annuler à 100 % la dette multilatérale envers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la BAFD due par 18 pays à faible revenu parmi lesquels se trouvent 14 pays



africains (Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Madagascar, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zambie). L'accord prévoit l'annulation des 40 milliards de dollars des États-Unis dus par les pays qui ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Si les ministres ont pris cette décision, c'est parce qu'en dépit de la réduction de deux tiers de la dette totale des pays bénéficiaires que l'Initiative a permis d'obtenir, l'endettement de plusieurs pays africains restait à des niveaux insupportables bien après qu'ils aient atteint le point d'achèvement. L'accord permettra à ces pays de faire une économie d'environ 1,5 milliard de dollars des États-Unis sur le service annuel de leur dette. Dans le cadre de l'accord, neuf pays africains (Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, République démocratique du Congo, Sao-Tomé et Príncipe, Sierra Leone et Tchad) qui ont déjà atteint le point de décision et devraient atteindre le point d'achèvement dans une période d'un à deux ans, pourront bénéficier d'une annulation de dette supplémentaire de 11 milliards de dollars des États-Unis.

43. Les créanciers du Club de Paris ont approuvé le principe d'un traitement global de la dette du Nigéria, dont les détails seront négociés avec le pays concerné dans les prochains mois. L'accord prévoit notamment une réduction de dettes selon les termes de Naples sur la dette éligible et un rachat avec décote des dettes éligibles restant après réduction. Aux termes de l'accord, le Nigéria rembourserait environ 6 milliards de dollars d'arriérés et obtiendrait une réduction d'au moins 60 % de la dette éligible, estimée à environ 18 milliards sur les 30 milliards de dollars des États-Unis environ qu'il doit aux créanciers du Club de Paris au titre de la dette bilatérale. L'accord sera appliqué progressivement dès que le FMI aura procédé à l'examen approprié.

44. L'allègement de la dette comporte plusieurs avantages pour les pays bénéficiaires. Le principal avantage est qu'ils consacreront moins de temps à des négociations fastidieuses sur le rééchelonnement de la dette, libérant ainsi des ressources qu'ils peuvent utiliser pour assurer des services vitaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure, les gouvernements de leur côté, peuvent planifier à long terme. Cet accord sur la dette comporte toutefois des lacunes. En effet, deux groupes de pays en sont exclus : les pays admissibles à l'Initiative PPTE et les pays non admissibles à l'Initiative PPTE. Neuf pays africains (Burundi, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Libéria, République centrafricaine, Somalie et Soudan) sont techniquement admissibles à l'Initiative mais ne satisfont pas encore aux critères nécessaires. Ces pays pourraient bénéficier du nouvel allègement lorsqu'ils rempliront les conditions et atteindront le point d'achèvement. Par ailleurs, les contributions initiales des pays développés pour compenser les remboursements au titre de l'allègement de la dette pourraient venir essentiellement des budgets d'aide actuels au lieu de constituer des ressources nouvelles, ce qui réduira encore plus le montant de l'APD consacré à des objectifs de développement. Il y a cependant d'autres risques. Si les conditions et modalités de l'allègement de la dette sont durcies au lieu d'être assouplies, cela pourrait réduire le bénéfice découlant de l'annulation de la dette. De même, si la flambée actuelle des prix du pétrole se poursuit, il y a le risque d'une accumulation de la dette, en particulier pour les pays non producteurs de pétrole à faible revenu. De fait, il convient de rappeler que l'une des principales causes des crises de l'endettement de beaucoup de pays africains a été la hausse des prix du pétrole dans les années 70 et 80. Ainsi la viabilité de l'endettement dans le long terme pourrait-

elle finalement dépendre du comportement des prix pétroliers à l'avenir ainsi que des recettes provenant des produits de base.

## Commerce

45. S'il est vrai qu'un allègement de la dette et l'accroissement de l'APD sont importants pour répondre aux besoins de l'Afrique, dans les court et moyen terme, il n'en demeure pas moins que c'est le commerce qui est le facteur déterminant pour sa croissance et son développement à long terme. Au cours de l'année passée, il n'y a pas eu cependant de progrès tangibles en ce qui concerne l'appui international au commerce. En fait, certains faits récents tels que l'abandon progressif de l'Accord multifibres (AMF) en janvier 2005 et les propositions de l'UE pour des réformes sur le sucre lancées en juin 2005 pourraient bien avoir un effet préjudiciable sur les perspectives d'exportation de certains pays africains du fait que ces mesures entraîneront une réduction des recettes des pays touchés en raison de la baisse du prix ou du volume qui avait été garanti. Ces tendances défavorables viendront renforcer l'impact négatif que les subventions que les pays industrialisés continuent d'accorder à leurs agriculteurs ont déjà sur les exportateurs africains de coton.

46. L'Accord-cadre sur le Cycle de négociations de Doha de 2004 et le Sommet du G-8 à Gleneagles indique qu'il faudra attendre la réunion de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005 pour connaître les décisions concernant les mesures revêtant un intérêt particulier pour l'Afrique, notamment dans quelle proportion et à quel moment opérer des réductions des droits à l'importation, des contingents et des subventions. Selon l'Accord-cadre, les pays développés élimineront progressivement les subventions aux exportations agricoles, réduiront l'appui fourni à l'agriculture locale qui a pour effet de fausser le commerce et entameront des négociations afin de réduire les subventions sur le coton et d'autres barrières au commerce du coton. Aucune date n'a cependant été fixée pour ces négociations. Il faudra aussi attendre jusqu'en décembre prochain pour connaître les décisions concernant l'abaissement des tarifs douaniers sur les produits agricoles et industriels, les subventions et d'autres mesures de protection.

47. Placés devant une telle situation, les ministres africains du commerce ont demandé que des mesures soient prises pour éliminer l'appui local fourni sous formes de subventions au coton et à d'autres produits et améliorer l'accès de l'Afrique au marché<sup>4</sup>. Le problème auquel se heurte toujours un grand nombre de pays africains, les PMA notamment, c'est qu'ils demeurent fortement tributaires d'un très petit nombre de produits de base dont les prix sont élevés et volatiles et qu'ils connaissent une détérioration des termes de l'échange. C'est la diversification essentiellement qui leur permettra de résoudre ces problèmes. Certains gouvernements de pays développés ont lancé des programmes pour le renforcement des capacités de l'Afrique dans le domaine du commerce C'est ainsi que les États-Unis ont pour l'exercice financier 2004, engagé plus de 181 millions de dollars soit 36 % de plus que pour l'exercice financier 2003, pour le renforcement de la capacité dans le domaine du commerce en Afrique. La Suède a élaboré des accords de coopération à long terme avec 15 pays africains et attache une grande importance au renforcement de la capacité productive en vue du développement du commerce. La France a établi un programme pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce, affectant à cet effet une somme de 100 millions d'euros destinée en grande partie aux pays africains.

## Investissement étranger direct

48. Les flux d'investissement étranger direct à destination de l'Afrique ont continué d'augmenter, passant de 15 milliards en 2003 à 20 milliards de dollars en 2004, atteignant ainsi le niveau record qu'ils avaient enregistré en 2001. La part de l'Afrique dans les flux globaux d'IED demeure toutefois faible, ne représentant que 3 % du total des flux.

49. Étant donné que cette augmentation est due en grande partie à l'investissement dans l'exploitation des ressources naturelles en raison d'une forte demande mondiale, les pays qui sont riches en ressources naturelles comme le pétrole, l'or et les diamants sont ceux qui ont bénéficié le plus de l'accroissement des flux d'IED à l'Afrique. Ainsi, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, la Guinée équatoriale, la Libye, la Mauritanie et le Nigéria demeurent les destinations privilégiées des flux d'IED. La libéralisation de la politique en matière d'investissement direct étranger que de nombreux pays africains ont opérée, a également eu un effet bénéfique sur les flux d'IED. L'investissement direct dans les services a parallèlement augmenté. Ainsi, en Afrique du Sud en 2003, l'IED dans la technologie des télécommunications et de l'information a été supérieure à l'IED dans les secteurs des mines et des industries extractives. Les efforts faits pour renforcer les capacités et développer l'infrastructure pourraient entraîner aussi un accroissement de l'IED vers les pays africains, en particulier dans le secteur manufacturier tourné vers l'exportation.

50. La proposition tendant à créer une facilité visant à encourager les investissements en Afrique est toujours en discussion. Cette initiative dont le lancement est prévu en octobre 2005 a pour objet de déterminer et d'éliminer les obstacles à la création d'un climat d'investissement favorable aux affaires en Afrique. La Facilité, approuvée par la Commission pour l'Afrique et le Secrétariat du NEPAD, et bénéficiant de l'appui des principaux organismes des donateurs multilatéraux et bilatéraux, se fixe pour objectif de fournir 550 millions de dollars sur une période de sept ans sous forme de dons pour le financement de plus de 300 projets, essentiellement dans les pays africains qui ont adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD. Cette Facilité serait un fonds fiduciaire indépendant placé sous la direction du secteur privé, à qui il serait demandé une contribution de 50 millions de dollars, les pays donateurs et éventuellement les organismes des Nations Unies étant mis à contribution pour fournir 500 millions de dollars. Un objectif principal de la Facilité est de faire en sorte que le taux de croissance annuel moyen dans au moins 12 pays qui ont adhéré au Mécanisme, augmente de deux points par an en sept ans. Le Japon mettra en œuvre l'assistance renforcée au secteur privé (ARSP), en fournissant 1,2 milliard de dollars en cinq ans pour promouvoir les activités des PME et améliorer le climat d'investissement. La France aide à améliorer le cadre juridique des affaires en Afrique en fournissant un appui à l'Organisation régionale pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), et a apporté une contribution de 70 milliards d'euros à une facilité de garantie de l'investissement. Le Gouvernement des États-Unis appuie les flux d'investissement à destination de l'Afrique par l'intermédiaire de la Overseas Private Investment Corporation (OPIC). Depuis 2002, cet organisme a vu ses investissements approuvés en Afrique subsaharienne passer de 85 millions de dollars à juste 2 milliards de dollars actuellement.

## Coopération Sud-Sud

51. L'importance de la coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre du NEPAD a été soulignée à maintes reprises au cours de l'année passée. Durant la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) et la Conférence sur le commerce et l'investissement Asie-Afrique tenue à Tokyo au Japon en novembre 2004 l'accent a été mis sur la réduction de la pauvreté par la croissance en tant qu'objectif important de la coopération Asie-Afrique et il a été souligné que la promotion du commerce et de l'investissement entre les deux régions; contribuerait considérablement à la mise en œuvre du NEPAD. La signature, par le Directeur exécutif du Secrétariat du NEPAD et le représentant personnel pour l'Afrique du Premier Ministre du Japon du document intitulé « Cadre politique conjoint TICAD-NEPAD pour la promotion du commerce et de l'investissement entre l'Afrique et l'Asie ».

52. Le Sommet Asie- Afrique tenu à Jakarta en avril 2005 a adopté une déclaration concernant le nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique dans laquelle les dirigeants asiatiques et africains ont non seulement affirmé leur ferme soutien au NEPAD en tant que programme de l'UA pour la croissance et le développement, mais reconnu également qu'il était nécessaire de promouvoir une coopération pratique entre les deux régions dans des domaines tels que le commerce, le tourisme, l'investissement, l'industrie, les finances, la technologie de l'information et de la communication, l'énergie, la santé, l'agriculture et le transport. Ces domaines correspondent aux priorités du NEPAD.

53. Au deuxième Sommet du Sud tenu à Doha (Qatar) en juin 2005, il a été reconnu qu'il fallait, pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, fournir un soutien direct aux programmes élaborés par les dirigeants africains dans le cadre du NEPAD. Dans le Plan d'action de Doha adopté à cette réunion, le Sommet a décidé de prendre des mesures pour soutenir le NEPAD et s'est en outre engagé à promouvoir des initiatives dans divers domaines en faveur des pays les moins avancés (PMA) dont la plupart se trouvent en Afrique (35 sur 50). Dans l'annexe au Plan d'action, quatre pays africains, à savoir l'Afrique du Sud, le Bénin, le Kenya et le Nigéria ont exposé en détail les domaines pour lesquels ils fournissent ou sollicitent une coopération Sud-Sud, notamment ceux ayant trait à des projets dans le cadre du NEPAD<sup>5</sup>.

## IV. Appui fourni par le système des Nations Unies

54. Les institutions et organismes des Nations Unies constituent un pilier important pour la mobilisation et la fourniture d'un appui international à l'Afrique. Le système des Nations Unies intervient dans divers domaines – qui vont de l'aide humanitaire d'urgence à la protection des droits de l'homme et au développement en passant par la diplomatie préventive et le maintien de la paix. L'appui que les organismes des Nations Unies ont fourni au NEPAD l'année passée est récapitulé de façon détaillée dans le document intitulé « Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (E/AC.51/2005/6). La présente section donne un bref aperçu de l'action du système des Nations Unies et récapitule les observations que le Comité consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique a formulées au sujet de l'amélioration de la qualité et de la coordination de l'appui fourni au NEPAD par le système des Nations Unies.

55. L'aide apportée par le système des Nations Unies aux pays d'Afrique, à l'Union africaine et aux organisations sous-régionales ainsi qu'au Secrétariat du NEPAD a de plus en plus pris la forme d'un appui institutionnel sous plusieurs formes. Il a consisté à détacher du personnel auprès du Secrétariat du NEPAD; à apporter une assistance au Secrétariat du NEPAD pour l'élaboration de programmes sectoriels; à aider celui-ci à élaborer des codes et des normes; comme par exemple dans le domaine de la gouvernance et à fournir une assistance spécialisée dans des domaines précis. Cet appui est complété par les activités de plaidoyer et le financement fourni par le système des Nations Unies. Le tableau qui figure dans l'annexe au rapport (ibid.) présente en détail les ressources financières que les organismes des Nations Unies ont fournies à l'Afrique au cours de la période de trois ans allant de 2002 à 2004. Ce tableau confirme l'opinion générale que des ressources considérables sont consacrées aux opérations humanitaires et de maintien de la paix en Afrique.

56. S'agissant de l'appui à fournir dans les divers domaines, les problèmes posés par l'absence de coordination, qui touche durement les organismes bilatéraux de développement, tendent également à affecter les opérations du système des Nations Unies en Afrique. Les problèmes de coordination se manifestent de plusieurs manières, par exemple le petit nombre de projets réalisés conjointement par rapport à ceux dans lesquels de nombreux organismes sont à l'œuvre, l'insuffisance des consultations insuffisantes entre les organismes lors de la conception de tels programmes et la lourde charge administrative que des projets redondants impose aux gouvernements hôtes. Il y a également un domaine où la coordination interinstitutions fait encore défaut, il s'agit de l'interface du système des Nations Unies avec l'Union africaine (UA) nouvellement créée. Le système des Nations Unies s'est engagé avec l'Union africaine d'une façon tout à fait similaire à la manière dont il s'était engagé envers l'Organisation de l'unité africaine (OUA) malgré l'expansion du rôle et des responsabilités dévolues à l'UA. Pour combler cette importante lacune, il est essentiel de concevoir un mécanisme qui permette de tenir des consultations régulières et approfondies entre le système des Nations Unies et l'UA. En attendant, les consultations régionales annuelles entre les organismes des Nations Unies actives en Afrique et les groupes thématiques dans le cadre des efforts que fait le système des Nations Unies pour rationaliser son appui au NEPAD, permettent dans une très grande mesure d'améliorer la collaboration et la cohérence des initiatives et activités entreprises par le système des Nations Unies en appui au NEPAD.

57. On se félicite des efforts actuellement déployés pour renforcer la cohérence des politiques et améliorer la coordination opérationnelle tant au niveau national (au moyen d'instruments tels que les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) que régional (au moyen du mécanisme régional de consultation régional). Il faudra intensifier ces efforts autant pour diminuer les coûts élevés de la coordination imposés aux gouvernements africains que pour renforcer l'impact collectif de l'appui fourni par le système des Nations Unies en Afrique.

58. Le système des Nations Unies a tiré de nombreuses leçons de son expérience institutionnelle en faveur du développement de l'Afrique au cours des deux

dernières décennies. Ces leçons peuvent et doivent servir à concevoir l'appui à fournir au NEPAD. Le système de Nations Unies devrait contribuer activement au travail collectif afin d'assurer au NEPAD un appui ciblé et coordonné pour aider les pays africains à mobiliser d'importantes ressources financières pour le développement de l'Afrique, y compris celles destinées au programme et aux projets du NEPAD aux niveaux national et régional. Le système devrait également soutenir les efforts que déploient les gouvernements pour améliorer la gestion et la fourniture de l'aide ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

## V. Conclusions et recommandations

59. **Il convient de se féliciter de la mobilisation récente de l'opinion publique internationale en faveur de l'Afrique et de l'appui que les gouvernements partenaires du développement ont promis d'apporter à l'Afrique. L'occasion se présente de faire des progrès dans le développement de l'Afrique pour lequel le NEPAD est le principal cadre directeur. Il s'agit de saisir l'occasion et de poursuivre sur la lancée et, pour ce faire, il importe de reconnaître que des défis et des difficultés se posent aux niveaux régional et international. Certains de ces défis et difficultés ayant été déjà examinés dans les parties précédentes du rapport, quelques autres seront passés en revue ci-après.**

60. **Un défi majeur consistera à renforcer la capacité des institutions nationales et régionales chargées de la mise en œuvre du NEPAD. Il sera important de doter ces institutions des compétences techniques et des ressources financières qui leur permettent de bien s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées dans la mise en œuvre du NEPAD. Le deuxième défi à relever est d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre les plans de développement nationaux et les priorités du NEPAD. Que ces plans soient des DSRP ou des plans nationaux pluriannuels, il est essentiel que ces programmes soient conformes avec les priorités du NEPAD et contribuent à leur mise en œuvre. Il faudra également favoriser une plus grande participation du secteur privé à la mise en œuvre des programmes et projets du NEPAD. Étant donné qu'il est largement reconnu que le secteur privé est un moteur de croissance et de développement, les entrepreneurs privés doivent s'engager totalement et être encouragés à participer à la mise en œuvre du NEPAD.**

61. **D'autres difficultés tiennent au contexte international. L'une est d'honorer les engagements. Promettre un appui, est une chose; fournir l'appui annoncé en temps voulu en est une autre. La lenteur ou le retard des décaissements des fonds annoncés peut entraver le rythme de la mise en œuvre, perturber les priorités des pays partenaires et finir par faire douter de l'appui international. L'autre difficulté est que l'aide n'est pas fournie sur une base pluriannuelle.**

62. **Pour rester sur la lancée, il importe de prendre un certain nombre de mesures afin de respecter les engagements déjà pris. Les pays africains doivent continuer à montrer qu'ils sont déterminés à opérer des réformes économiques et sociales en assurant une saine gestion macroéconomique et en mettant l'accent sur la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Ces réformes donneront des résultats et seront soutenues si elles bénéficient de l'appui nécessaire.**

63. Il importe par conséquent que les engagements pris par les partenaires du développement de l'Afrique se traduisent par des résultats. De fait, les efforts visant à accroître l'aide à l'Afrique doivent aller de pair avec des efforts encore plus déterminés de mettre en place des dispositifs efficaces pour la fourniture de l'aide, en améliorant notamment la coordination de l'aide entre les donateurs. L'appui international doit déboucher sur une action axée sur les résultats qui permette de valoriser le potentiel économique et humain de l'Afrique. Dans ce contexte, il sera important que les partenaires du développement de l'Afrique procèdent à de rapides décaissements de montants importants pour la mise en œuvre des programmes du NEPAD, en particulier dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement.

64. Qui plus est, l'allègement de la dette proposé devrait être élargi pour concerner l'ensemble des pays africains à faible revenu et ceux à revenu intermédiaire qui pourraient bénéficier d'une réduction substantielle de la dette. Il faudrait parallèlement qu'il y ait des apports d'aide tant compensatoires qu'axés sur des ajustement à court terme pour les pays africains sérieusement touchés par la diminution de leurs revenus commerciaux du fait que le statut de nation la plus favorisée a été accordé à d'autres pays. De fait, pour respecter le principe du commerce équitable, il faudrait non seulement assurer l'accès des pays africains aux marchés mais aussi renforcer leur capacité d'exportation. Par conséquent, des initiatives telles que le programme « Aide pour le commerce » visant à renforcer la capacité de l'Afrique dans le domaine du commerce, devraient être encouragées et élargies.

#### Notes

- <sup>1</sup> Voir le rapport intérimaire des représentants personnels au G-8 pour l'Afrique sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <[www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk)>.
- <sup>2</sup> Voir <<http://devdata.worldbank.org/dataonline/>>.
- <sup>3</sup> Le détail des annonces de contribution faites par l'Union européenne et des membres du G-8 se trouve à l'annexe 2 du Communiqué de Gleneagles qui peut être consulté à l'adresse suivante : <[www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk)>.
- <sup>4</sup> Voir la Déclaration et feuille de route du Caire sur le programme de travail de Doha, adopté par la Conférence des ministres du commerce à sa troisième session ordinaire du 5 au 9 juin 2005.
- <sup>5</sup> Voir le Plan d'action de Doha-deuxième Sommet du Sud, Doha, Qatar, 12-16 juin 2005, que l'on peut consulter à <[www.g77.org](http://www.g77.org)>.

## Annexe

Tableau 1  
Estimation de l'APD nécessaire pour l'Afrique

A. Estimations du projet objectifs pour le Millénaire  
(communiquées par le secrétariat du projet)

	2006	2010	2015
<b>Ensemble de l'Afrique</b> (en milliards de dollars É.-U. 2003)			
APD liée aux OMD	37	52	84
Flux d'APD pour les OMD (2003) <sup>a</sup>	19	19	20
<b>APD supplémentaire</b>	<b>18</b>	<b>33</b>	<b>65</b>
APD supplémentaire pour la part de l'Afrique dans les investissements au titre des OMD au niveau mondial <sup>b</sup>	2	6	9

<sup>a</sup> Inclut seulement l'APD qui appuie directement les OMD. On suppose que d'ici 2015, 30 % de l'APD non liée aux OMD pourra être reprogrammée pour la réalisation des objectifs.

<sup>b</sup> Inclut le financement pour la recherche dans le monde; la mise en œuvre des Conventions de Rio et la coopération technique fournie par les organisations internationales.

B. Estimations de la Commission pour l'Afrique

	2010	2015 <sup>a</sup>
<b>Afrique subsaharienne seulement</b> (en milliards de dollars É.-U. 2003)		
APD nationale et régionale nécessaire	50	75
APD actuelle (2003)	25	25
<b>APD supplémentaire</b>	<b>25</b>	<b>50</b>

<sup>a</sup> La recommandation faite par la Commission d'accorder 25 milliards de dollars supplémentaires en 2015 est liée à l'amélioration de la capacité administrative et de gestion des gouvernements africains <sup>et</sup> à l'amélioration de la fourniture de l'aide. Les calculs de la Commission ne tiennent pas compte des contraintes liées à la capacité d'absorption.

Tableau 2  
Estimation des transferts d'APD disponibles pour les budgets  
des gouvernements africains

(En milliards de dollars des États-Unis de 2002)

	2001	2002	2003
Dons APD	(1) 14,7	17,5	20,8
Prêts bruts APD	(2) 5,5	6,6	5,0
<b>APD brute (1)+(2)</b>	<b>(3) 20,2</b>	<b>24,1</b>	<b>25,9</b>
<i>Dont :</i>			
Coopération technique	(4) 4,9	5,3	5,1



		2001	2002	2003
Aide alimentaire au développement	(5)	0,5	0,5	0,5
Aide d'urgence	(6)	1,4	2,0	3,0
Dons pour annulation de dette	(7)	1,9	3,4	6,0
APD acheminée par des ONG	(8)	0,5	0,6	0,5
<b>APD maximale versée aux budgets des gouvernements (3)-(4)-(5)-(6)-(7)-(8)</b>	<b>(9)</b>	<b>11,0</b>	<b>12,4</b>	<b>10,7</b>
<b>Pourcentage de l'APD brute (9)/(3)</b>		<b>55 %</b>	<b>51 %</b>	<b>41 %</b>
<i>Pour mémoire :</i>				
Remboursements du principal effectifs	(10)	(2,6)	(2,9)	(2,5)
Remboursements à titre d'intérêts	(11)	(0,8)	(0,9)	(1,0)
<b>Transfert net maximal d'APD aux budgets des gouvernements (9)-(10)+(11)</b>	<b>(12)</b>	<b>7,6</b>	<b>8,5</b>	<b>7,2</b>
<b>Pourcentage d'APD brute (12)/(3)</b>		<b>38 %</b>	<b>35 %</b>	<b>28 %</b>

*Source : Development Effectiveness in Africa – Promise and performance: applying mutual accountability in practice* (rapport conjoint de la CEA et de l'OCDE établi à la demande du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD).